

- CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2012 -

- COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX, Isabelle MARIAGE, Rodrigue DESMET, Jeannique VANDEWIELE, Chantal VANOVERMEIR, Antonio DA SILVA, Catherine SUBST, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN, Michel PETILLON, Réjane CASTEL, Patrick BOSSUT, Thierry BUCQUOYE, Bruno ACKOU, Sophie LAFRENOY, Laurent WINDELS, Geneviève LEROUGE, Claudie RIUS, Sylvain LAMBLIN, Nathalie CARDON, Pierre GUILLEMAUD, Thibault TELLIER, Cathleen COPPIN-QUIVRON, Eric ZAJDA.

PROCURATION :

André VARLET, procuration à Michel PETILLON,
Rose-Marie BUCHET, procuration à Geneviève LEROUGE
Chantal NYS, procuration à Laurent WINDELS
Claudine ZAHM, procuration à Patrick BOSSUT
Dany DELBECQUE, procuration à Antonio DA SILVA
Hervé DELVAS, procuration à Bruno ACKOU
Peggy LAMBLIN, procuration à Eric ZAJDA

EXCUSÉ

Guy PLOUVIER

ABSENT

Jean-Jacques FERON

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- ✓ *Présentation de l'éphéméride*
- ✓ *Présentation de la Liane 4 et ligne bus 91*
- ✓ *Information aux élus du projet de signature d'un avenant à la convention dématérialisation (étendu du dispositif aux actes budgétaires)*
- ✓ *Présentation de Lille 3000*
- ✓ *Approbation du procès verbal du conseil municipal du 29 mai 2012*

1.01- Installation d'une Maison de Quartier au Blanc-Four - Dénomination de la salle principale : « Paul-DEBAETS »

Il est décidé de nommer la future salle principale de la prochaine Maison de quartier du Blanc-Four : « Paul-DEBAETS », en mémoire de ce grand serviteur municipal.

Délibération adoptée.

1.02- Adhésion de la ville de Roncq au Syndicat Mixte des Gens du Voyage Lille Métropole Communauté Urbaine

La loi Besson du 5 juillet 2000 pose le principe selon lequel les communes de plus de 5000 habitants doivent participer à l'accueil des gens du voyage en réservant sur leur territoire un terrain d'accueil permanent. LMCU étant compétente en la matière, il apparaît opportun d'adhérer au S.M.G.D.V de Lille Métropole Communauté Urbaine. La participation communale annuelle est fixée à ce jour à 0.20 €/habitant.

Sont désignés :

- Monsieur Michel PETILLON - délégué titulaire
- Monsieur Rodrigue DESMET - délégué suppléant

Délibération adoptée.

1.03- Aire d'accueil intercommunale des gens du voyage - Repositionnement - Révision simplifiée du P.L.U

Il a été validé :

- la nouvelle localisation et le projet correspondant ;
- la révision simplifiée du PLU tendant à l'extension limitée de la zone UE et à la création d'un Emplacement Réserve de Superstructure au profit de Lille Métropole en vue de la création d'une aire d'accueil des Gens du voyage en rappelant que la ville de Roncq souhaite vivement et autant que possible, l'accès à l'aire d'accueil par la RD 191 (boulevard de l'Eurométropole).

Délibération adoptée.

1.04- Acquisition à titre gratuit rue Saint-Roch - Terrains en nature de chemin

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de mutation immobilière (terrain appartenant à Bouyghes Immobilier) au profit de la commune des parcelles AO 350 et AO 351 Rue Saint Roch (chemin) pour l'euro symbolique.

Délibération adoptée.

1.05- Financement des écoles privées - Définition des forfaits 2012

Par les calculs entrepris par nos services sur ce sujet, il ressort que les forfaits « consolidés » pour 2012 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1 117,79 €/enfant (1 168,94 € en 2011)
Forfait primaire*	692,17 €/enfant (712,02 € en 2011)
*élèves domiciliés à Roncq	
Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Délibération adoptée.

1.06- Budget 2012 - Décision modificative n°1 - Virement de crédits

Il est autorisé les virements de crédits ci-après :

Section de fonctionnement		
Article 657362	Subventions aux organismes publics	- 42 000 €
Article 6574	Subventions aux associations	+42 000 €
Section d'investissement		
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-30 000 €
Article 4541 - sous fonction 01 - opération 1201	Dépenses pour travaux effectués d'office pour le compte de tiers	+30 000 €

Délibération adoptée.

1.07- Piscine municipale - Tarification : actualisation au 1^{er} septembre 2012

DESIGNATION	TARIFS en vigueur depuis Janvier 2002	NOUVEAUX TARIFS 1 ^{er} septembre 2012
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	Gratuité	Gratuité
C.L.S.H. de la commune	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans	Gratuité	
Services de police, pompiers, maîtres nageurs et éducateurs sportifs (BEESAN)	Gratuité	
Groupes d'associations roncuoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)	Gratuité	
Accessoires nautiques	Gratuité	
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50 €	0.50 €
Demandeurs d'emploi roncuois inscrits à Pôle Emploi	0.50 €	
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H.	1.00 €	
Enfants de 4 à 16 ans	1.00 €	1.30 €
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	2.00 €	2.50 €
C.L.S.H. extérieurs à la commune	2.00 €	
Enfants de plus de 16 ans et adultes	2.00 €	
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 16 ans	9.00 €	11.70 €
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq	9.00 €	
Abonnement de 10 entrées adultes	18.00 €	22.50 €
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	20.00 €	26.00 €
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	35.00 €	45.00 €
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	42.00 €	
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les seniors	42.00 €	

Délibération adoptée.

1.08- Partenariat municipal avec les Associations - Subventionnement - 3èmes versements

ASSOCIATIONS	2012	
	Demandes	Subventions « espèces » octroyées
RONCQ SELINKEGNY	2 200€	2 200€
VOLLEY BALL	7 000€	6 000€
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	3 500€	3 500€
JEANNE D'ARC	7 000€	7 000€
HARMONIE DU BLANC-FOUR	8 400€	8 000€
CLUB RONCQUOIS HISTOIRE LOCALE	300€	300€
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 650€	1 000€
U.S.R. GYM	20 000€	13 000€ *
BMX CLUB DE RONCQ	5 700€	5 500€
ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE	26 000€	15 000€ *
GIOCOSO	300 €	300€
TOTAL PROVISOIRE	82 050€	61 800€

* dont 10 000€ déjà attribués lors du conseil municipal du 27 mars 2012

Délibération adoptée.

1.09- Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S) : conventionnement avec diverses associations partenaires

Il est ici convenu une formule de préfinancement suivant le tableau ci-dessous. Les ajustements intervenant au terme de la période scolaire considérée (régularisation année N+1).

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONNEMENT
USR NATATION	1 000 €
BOULE FERREE	1 000 €
JUDO CLUB DE RONCQ	1 000 €
VOLLEY BALL DE RONCQ	1 000 €
TIR A L'ARC	1 000 €
TENNIS CLUB DE RONCQ	1 000 €
U.L.J.A.P.	1 000 €
U.S.R. GYM	1 000 €
BMX CLUB DE RONCQ	400 €
TOTAL	8 400 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

S'agissant d'un conventionnement unique multipartite, tout mouvement associatif intéressant l'A.M.I.S. ou toute modification intéressant le degré d'implication d'une ou plusieurs associations, fera l'objet d'avenant(s). Il en sera de même pour ce qui est des régularisations de l'année écoulée et des nouveaux préfinancements (année scolaire 2013/2014...).

Délibération adoptée.

1.10 - Vœu du Conseil Municipal - Collège Paul-Eluard

Le Conseil Général s'est engagé à redéfinir pour fin 2012 une ligne directrice portant sur la priorité dans les rénovations et reconstructions futures. Dans ce cadre, une liste exhaustive des besoins des collèges du Département doit être élaborée : la Ville de Roncq réaffirme ici sa volonté d'être positionnée prioritairement sur celle-ci.

Délibération adoptée.

Levée de séance à 20h55
CM-BD/LD fait le 11/07/2012
Affichage du 12 juillet 2012 au 12 août 2012